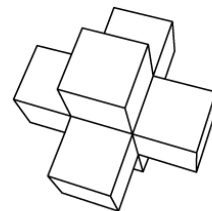


Une Suisse  
en mouvement

–  
Une Suisse  
qui gagne

# Easy Swiss Tax – Un projet du PRD pour simplifier le système fis- cal

Document de consultation du PRD Suisse  
Août 2007



La Suisse de l'intelligence  
**La Suisse de la croissance**  
La Suisse de l'équilibre  
La Suisse de l'ouverture

**PRD**  
Les Radicaux.

[www.prd.ch](http://www.prd.ch)

## A. Pourquoi la Suisse a-t-elle besoin de réformer sa fiscalité ?

Les impôts sont nécessaires au fonctionnement d'un Etat. Les contribuables acceptent le système fiscal lorsqu'ils estiment que l'Etat fait un usage raisonné de ses ressources, qu'il maintient les procédures administratives dans un cadre raisonnable et qu'il procède à une redistribution équitable des richesses.

Le système suisse d'imposition des personnes physiques est complexe au point de ne plus guère être lisible. Le droit en vigueur incite fortement les contribuables à investir beaucoup de temps et d'énergie dans des démarches pour esquiver ou optimiser l'impôt. Ce qui entraîne une charge importante de travail autant pour le contribuable que pour l'administration de la perception.

Des réglementations d'exceptions, des différenciations dans les régimes d'imposition et des avantages fiscaux divers privilégient certains états de fait ou certains groupes de personnes, ce qui provoque l'irritation des autres groupes de contribuables, moins favorisés, et menace ainsi l'acceptabilité de tout le système fiscal. En outre, les effets de redistribution liés à certains avantages fiscaux entraînent souvent un impact négatif sur la croissance. Autrement dit: le système pénalise la performance.

La simplicité et la transparence sont deux qualités essentielles pour un système fiscal. La simplicité et la transparence sont les conditions de base pour le bon fonctionnement du système, au même titre que des taux d'imposition concurrentiels. A l'inverse, un système trop complexe ne permet plus à tout un chacun de discerner si, quand et jusqu'à quel point la concurrence fiscale lui est profitable ou défavorable.

## B. Le modèle de base Easy Swiss Tax du PRD

### 1. But de Easy Swiss Tax

Avec son projet Easy Swiss Tax, le PRD poursuit trois objectifs: simplification, promotion de la performance et encouragement à l'investissement.

**Simplification:** les contribuables doivent pouvoir remplir leur déclaration fiscale avec peu de données et connaître rapidement le montant de leur impôt. Ce qui requiert une simplification substantielle du système des déductions et des exceptions. L'imposition qui en résulte sera plus cohérente, transparente et prévisible. La simplification se révèle positive auant pour le contribuable que pour l'administration fiscale.

**Promotion de la performance:** les contribuables performants et désireux d'accroître non seulement leurs revenus, mais aussi par ce biais leur contribu-

tion, doivent être encouragés. Pour ce faire, il est urgent de dépouiller le système fiscal des mécanismes qui pénalisent la performance, voire qui pénalisent les couples cumulant deux revenus.

**Encouragement à l'investissement:** le système fiscal doit produire des incitations sensées. Ainsi, il est préférable de favoriser les investissements plutôt que l'épargne.

### 2. Nouveau système pour l'imposition des personnes physiques

Le modèle Easy Swiss Tax prévoit l'imposition individuelle des personnes physiques salariées. Il se base sur le revenu total, résultat de l'addition entre salaire et rentes après déduction des charges sociales, sans oublier l'imposition des rendements théoriques du capital et des revenus nets de l'activité indépendante.

#### 2.1 Tarifs unitaires

Le revenu total est divisé en au moins deux portions de revenu. La première

portion est imposée moins lourdement que la deuxième. Une troisième tranche de revenu serait elle aussi un peu plus lourdement imposée. En revanche, toute tranche supplémentaire ne serait plus pénalisée par une progressivité accrue. Pourquoi? Parce que la performance doit être récompensée, pas sanctionnée. Ainsi, on peut imaginer un modèle avec un taux bas et un taux élevé, ou un modèle avec un taux bas, un taux moyen et un taux élevé. Ainsi, les tarifs unitaires et les déductions unitaires conduiraient à une progressivité de l'impôt moins abrupte qu'aujourd'hui. En outre, l'échelonnement des tarifs unitaires permet de maintenir la solidarité entre les contribuables, tout en supprimant les effets pervers qui actuellement pénalisent la performance.

## **2.2 Déductions unitaires**

Les déductions unitaires simplifient de manière substantielle le système fiscal et limitent de manière significative les besoins en matière de

contrôle. Les déductions suivantes sont prévues:

- **Déduction forfaitaire pour salariés**  
Les coûts liés à l'obtention du revenu des salariés sont couverts par une déduction forfaitaire. Pour les couples mariés, la déduction forfaitaire est séparée entre le premier et le deuxième revenu.
- **Déduction forfaitaire pour les indépendants**  
Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante, qui peuvent déjà déduire leurs frais effectifs dans la comptabilité de leur entreprise, disposent d'une déduction forfaitaire moindre (couvrant par exemple les primes personnelles à une caisse de retraite).
- **Déduction forfaitaire pour personne à charge (allègement pour les familles)**  
Les déductions forfaitaires sont attribuées entièrement à la personne gagnant un revenu. Dans l'hypothèse où une

deuxième personne exerçant une activité lucrative assume la charge de famille, les déductions forfaitaires peuvent être attribuées pour moitié à chacun des deux contribuables assumant la charge. Ces déductions sont destinées à la charge d'entretien d'un ou de plusieurs enfants ou d'autres personnes à charge.

- Déduction forfaitaire pour les rentiers AVS-AI.
- Déduction d'utilité publique

### **2.3 Imposition du rendement théorique du capital**

En lieu et place de l'imposition actuelle de la fortune et des revenus de la fortune, ainsi que de l'imposition de la valeur locative, on introduit l'imposition du rendement théorique du capital. Le rendement théorique est le rendement de placements hypothécaires à 2 ou 5 ans. Ce rendement est ajouté au revenu brut et imposé au tarif unitaire.

Cette imposition sur le revenu théorique du capital réduit la charge fiscale sur la fortune et ses revenus, mais en élargit l'assiette.

### **3. Distinction entre Easy Swiss Tax et les impôts existants**

Les impôts suivants sur les personnes physiques sont destinés à disparaître à l'introduction de Easy Swiss Tax:

- Impôt sur la fortune
- Impôt sur les revenus de l'épargne et sur les dividendes
- Impôt sur la valeur locative

D'autres impôts sur les personnes physiques peuvent être abolis à l'échelle du canton:

- Impôt sur les legs et les donations
- Impôt foncier
- Impôt sur les rentes et les prestations en capital dans le cadre de la prévoyance vieillesse privée (3e pilier).

La perception des revenus de la fortune et de la fortune dans le cadre de Easy

Swiss Tax présuppose une adaptation de l'imposition anticipée. Pour éviter l'évasion fiscale, on pourrait prélever un impôt à la source remboursable sur les revenus de la fortune des contribuables domiciliés en Suisse. Pour tous les autres revenus de l'épargne, les dispositions de l'accord bilatéral avec l'Union européenne restent en vigueur.

## C. Règlements de détails pour le modèle de base

### Au sujet du point B

La Confédération peut donner des directives aux cantons pour le cas où le changement de système lors du passage à Easy Swiss Tax ne permettrait plus à la Confédération d'obtenir les revenus escomptés pour l'impôt fédéral direct. On peut par exemple imaginer des pourcents d'impôts supplémentaires par rapport à l'impôt cantonal.

### Au sujet du point B 2

**Revenus de l'activité indépendante, entrepreneurs, SA familiales, etc.** D'une manière générale, les activités entrepreneuriales ne sont pas touchées par Easy Swiss Tax.

- Les revenus après déductions de tous les frais et charges seront imposés comme par le passé en fonction des comptes d'exploitation
- La fortune qui ne serait pas utilisée pour les buts de l'entreprise peut être imposée séparément, dans le cadre de la Easy Swiss Tax
- La fortune d'entreprise et les investissements financiers seront imposés comme jusqu'ici au travers de l'imposition des entreprises
- Les salaires que se versent les indépendants sont soumis à la Easy Swiss Tax et donnent droit à une déduction forfaitaire réduire pour les frais liés à l'obtention du revenu).
- Il doit être interdit de remplacer les salaires

et revenus nécessaires à la subsistance par le versement de dividendes

- Celui qui vit exclusivement du produit de son capital est considéré comme un indépendant.

### **Au sujet du point B 2.2 Déductions forfaitaires en lieu et place de contributions**

Les cantons peuvent fixer le montant des déductions forfaitaires, en particulier le forfait pour personne à charge, à un montant suffisamment élevé pour obtenir un puissant effet d'allégement pour les revenus les plus faibles. Ce qui permettrait à l'inverse de renoncer, ou de les réduire, à certaines prestations versées aujourd'hui, comme les allocations caisse-maladie, les allocations familiales ou des bons de formation.

### **Au sujet du point B 2.3 Imposition de la fortune et de la valeur locative<sup>1</sup>**

- Toutes les valeurs aujourd'hui soumises à l'impôt le restent avec Easy Swiss Tax (fortune mobilière et immobilière), sous déduction de toutes les dettes.
- La fortune immobilière privée est évaluée comme suit pour le calcul de l'impôt du revenu théorique du capital:
  - Valeur du terrain à l'achat (prix d'achat ou de vente lors du changement de propriétaire)
  - Valeur de l'immeuble d'après la déclaration de la valeur assurée (tous les 10 ans).

---

#### **<sup>1</sup> Frais d'entretien des immeubles**

Dans le sens d'une exception à un impôt universel, l'impôt sur le rendement hypothétique peut souffrir d'une réduction forfaitaire de 1% à 2% de la valeur imposable. Une variante pourrait être un taux réduit pour l'imposition du rendement hypothétique. Les deux variantes (déductions forfaitaires ou taux réduit) couvrent les frais d'entretien de l'immeuble et de sa gestion. Les dépenses de construction sont aussi couvertes par ces déductions forfaitaires.

- Le revenu de fortune calculé en fonction du rendement hypothétique sera ajouté au revenu individuel brut.

## **D. Éléments supplémentaires possibles au modèle fondamental**

### **1. Impôt individuel minimal**

Un impôt individuel minimal peut être introduit afin de s'assurer que chacun verse un impôt. Cet impôt doit rappeler que chaque personne domiciliée dans le canton paie des impôts et est donc obligée d'apporter sa contribution au bien-être commun. Cet impôt minimal individuel doit être lié, selon un facteur à définir, à des baisses ou à des hausses de taux d'impôt. Il doit enfin permettre de combattre le travail au noir.

### **2. Crédits d'impôt**

Si le montant de l'impôt dû par le contribuable dépasse ses capacités financières

(minimum vital), la commune émet un crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt est toutefois conditionnée à l'exercice d'une activité lucrative et à la volonté du contribuable concerné de couvrir, par une productivité personnelle accrue (p.ex. revenu tiers), une partie des montants manquants.